



Association
des enseignantes
et des enseignants
franco-ontariens

COMMUNIQUÉ

Le projet de loi 52 défavorise les francophones selon l'AEFO

Ottawa, le 30 août 2006 – Dans sa forme actuelle, le projet de loi 52, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation concernant l'apprentissage des élèves jusqu'à l'âge de 18 ans et l'apprentissage équivalent et apportant des modifications complémentaires au Code de la route* risque d'élargir l'écart entre les options offertes aux élèves des écoles secondaires de langue française et celles offertes aux élèves de langue anglaise. C'est ce qu'a affirmé aujourd'hui le président de l'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens, Paul Taillefer, devant le Comité permanent de l'Assemblée législative de l'Ontario qui tenait des audiences publiques sur le projet de loi à Hamilton.

« Certaines mesures proposées, telles que les programmes à double reconnaissance de crédit ou les programmes d'apprentissage équivalent, sont difficilement applicables dans les milieux où des cours collégiaux ou universitaires ne sont pas disponibles en français, soutient le président de l'AEFO. La même difficulté se pose en ce qui concerne les activités ou programmes offerts par des organismes communautaires ou par des employeurs. »

L'AEFO souligne que déjà, nombre d'élèves des écoles secondaires de langue française doivent faire leurs stages d'éducation coopérative en anglais, et cela même dans une ville comme Ottawa. « Le projet de loi 52 propose de multiplier les possibilités de recourir aux activités d'apprentissage équivalent pour l'obtention du diplôme secondaire, explique Paul Taillefer. Il faut à tout prix éviter que cela ne devienne une nouvelle source d'assimilation pour les élèves de langue française. »

L'AEFO propose que le gouvernement accorde aux écoles de langue française, dont la majorité sont petites, les ressources nécessaires pour augmenter la gamme de cours qu'elles offrent tout en réduisant le nombre de cours combinés. Une telle mesure aurait, selon l'AEFO, un impact positif sur la rétention des élèves.

L'AEFO propose également que le gouvernement, en collaboration avec la communauté francophone, mette en place des mécanismes pour augmenter l'accès à des programmes d'apprentissage équivalent en français.

L'Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO) compte quelque 8 000 membres et représente les enseignantes et les enseignants des écoles élémentaires et secondaires de langue française en Ontario, ainsi que des travailleuses et travailleurs d'établissements francophones de l'Ontario.

- 30 -

Commentaires :

Paul Taillefer, président (613) 244-2336 (613) 292-5860 (cellulaire)

Renseignements :

Marie-Élisabeth Brunet, responsable des communications (613) 244-2336 (613) 850-6410 (cellulaire)